



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2021
---	--

Présents : BABOT Billy, CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent.

Absent : THIZY Huguette

Pouvoir : THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : PHILIBERT Pascal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2021 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'une DP par Monsieur CHAPUIS Patrice, domicilié à Laurisse pour agrandir l'accès de sa propriété, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par Monsieur BRUYAS Stéphane, domicilié à Laurisse pour la construction d'un parc à chiens, en cours d'instruction ;
- Permis de démolir accordé à Monsieur BONNIER Guy, domicilié à la Verna, pour la démolition d'un poulailler tunnel,
- Dépôt d'une demande de transfert de permis de construire par la SCI HORSOL, pour un terrain situé rue du Sépulcre, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 6 mars et le 2 avril 2021

- Architecte et bureaux d'études pour le bâtiment du Rio
- SEM : commission déchet
- Etude géotechnique pour le bâtiment du Rio
- SEM : commission développement économique et enseignement supérieur

- SEM : commission rayonnement du territoire : Billy BABOT présente cette réunion de mise en place, élection du président, la question principale a été le soutien à la culture lors de la reprise d'activité
- Commission enfance jeunesse : Conseil Municipal d'Enfants (CME), travail sur la mise en place du CME, élaboration du règlement intérieur, réflexion et rédaction des différents documents et autorisations remis aux candidats et familles pour la mise en place d'élections et démarrage du CME...)
- L'association Pierre Valdo pour l'accueil de réfugiés
Monsieur le Maire informe que la famille de réfugiés résidant impasse des tilleuls a déménagé et libéré l'appartement. Il précise également que la typologie des réfugiés accueillis sur le territoire a beaucoup évolué et ne permet donc pas à l'association Pierre Valdo de proposer à Fontanès un nouvel accueil pour l'instant. La situation sera réévaluée en fonction de la modification des flux migratoires.
- Membres du conseil pour évaluer le volume du matériel stocké au château, afin de prévoir un éventuel « déménagement »
- Commission enfance jeunesse pour la suite de la rencontre avec les membres de la cantine de Saint Christo en Jarez
- Rencontre des Assistantes maternelles pour la suite du projet de MAM
Monsieur le Maire explique que les assistantes maternelles intéressées par le projet MAM sur Fontanès se réunissent ce samedi matin à la Maison du Plâtre. Elles rencontrent également le porteur de projet immobilier et visitent le futur lieu d'accueil.
- Les riverains de la zone OAP du Sépulcre pour les servitudes liées au puits
L'ensemble des riverains ont signé la proposition de déplacement des servitudes, le dossier est chez le notaire.
- SIVU du val d'Onzon pour une rencontre de tous les financeurs potentiels de la future piscine
- Conférence des Maires de SEM (plan de relance). Le pont de la Guichardière sera refait grâce à l'enveloppe affectée aux ouvrages d'art.
- Trois conseillers municipaux de Marcenod pour la visite de la MDP, principalement la cuisine
- La tournée des voiries de la commune pour la programmation des travaux d'entretien 2021
- Visite de la MAM d'Andrézieux Bouthéon avec des assistantes maternelles en vue du projet de MAM
- La société « Pré de chez vous, circuits courts », Monsieur Louis DI ROCCO, pour le financement d'un projet dans le cadre du plan de relance de l'état, porté par SEM,

pour l'alimentation de proximité. Etant le fournisseur de la cantine et afin de conforter notre choix depuis quelques années de produire localement, la commune de Fontanès s'est associée à cette société pour une demande de subvention. L'objectif est de permettre le financement de l'achat de matériel pour mieux travailler les produits frais (telle qu'une cellule de refroidissement, un four vapeur et/ou de maintien au chaud, le renouvellement du « piano »). Le porteur du projet reste pour autant la société « Pré de chez vous ».

- Commission finances
- Réunion d'adjoints
- Conseil métropolitain
- Conseil d'école : Nathalie ROCHE présente un résumé. Le point central du conseil concernait les règles sanitaires en place, projet de vidéo sur le thème de la musique avec trois autres écoles et l'intervenant musique, problème avec l'assistance du numérique. Monsieur le Maire fait remarquer que contrairement à ses dernières années le sujet sur le manque d'effectifs de l'école n'a pas été abordé. Point positif qui mérite d'être souligné.
- Architecte paysagiste pour lancement de l'étude de centre bourg
- La famille DESGOUTTE, boulangers pour faire le point de l'activité et des problèmes de « climatisation » dans le commerce. Une idée a été retenue : la modification d'une structure vitrée pour réaliser un ouvrant au niveau de la salle de vente afin de créer un courant d'air et ventiler tôt le matin avant de commencer la journée pour rafraîchir le local en été. L'économie du commerce reste stable. La fermeture en soirée est un gain en termes d'énergie et représente une baisse de charges. D'éventuelles idées ont été émises et sont en cours de réflexion pour augmenter la vente de pain notamment en fin de journée.
- SEM : commission eau assainissement. Laurent VILLEMAGNE parcourt les points abordés lors de cette commission. Création d'une régie eau brute pour gérer l'ensemble des ressources. Présentation du SPANC. Retour sur l'unité de production de bio gaz issu des boues de station d'épuration FURANIA qui a représenté un investissement important. En contrepartie, le gaz réinjecté dans le réseau de gaz naturel génère des recettes pour la métropole. Il s'agit d'énergie verte. Commission dégrèvement (facture d'eau et assainissement) notamment lié aux difficultés de règlement des factures consécutives aux fuites d'eau. Commission contrat de rivières, regroupement des contrats de rivières (entretien des berges, protection des crues ...)
- Webinaire EPURES (présentation de la vie économique du sud Loire, les nouvelles zones d'emploi et urbaines)
- Pôle de proximité de SEM, point voirie et point d'actualité

- SIEL, Madame THEBAULT pour la présentation des compétences du SIEL. L'objectif était de retracer l'ensemble des compétences que le SIEL peut nous offrir. La commune de Fontanès utilise beaucoup les différentes compétences du SIEL.

Diverses informations

- Arrêt maladie de Bernard REBELO, agent technique
- Suite aux nouvelles règles sanitaires, pour les quatre semaines à venir, le secrétariat de mairie sera ouvert deux fois par semaine les mardis et jeudis entre 15h et 18h30. Les permanences seront assurées en alternance par Isabelle VIRICEL et Hervé BOUCHUT. Les autres jours les agents administratifs doivent privilégier le télétravail.
- L'école cible ne sera pas mise en place pour les 3 jours de fermeture. Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis à l'école et devront apporter un pique-nique. La cantine sera fermée. Le ménage s'organise en fonction de l'occupation des locaux.
- Programme voirie 2021 par l'utilisation de l'enveloppe « voirie » de SEM :
 - o Enrobé : hameau de la Pérolière pour 20 000 €, les Aliziers et le Rivolier en partie pour 14 100 €. S'il existe un reliquat, une partie commune avec Saint-Héand, au bout des Aliziers, sera également faite, pour 2 500 € pour chaque commune.
 - o Point à temps : chemin de la Bâtie 7 900 €
 - o Il devrait rester 4 000 € qui seront reportés en 2022.

Ordre du jour :

1- Vote du Budget Annexe Bois - Exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les règles principales d'élaboration d'un budget.

Il expose que la commune de Fontanès a signé avec Saint-Etienne Métropole une convention de gestion de bois. En effet, Saint-Etienne Métropole est propriétaire des bois situés mais ne l'exploite pas. Aussi, la commune par cette convention est devenue la gérante de l'exploitation de ces bois et Saint-Etienne Métropole en est restée le propriétaire.

Afin que les opérations d'exploitation soient transparentes auprès de Saint-Etienne Métropole, la commune a créé en 2017 un budget annexe bois.

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section d'exploitation et en section d'investissement.

Il rappelle qu'en 2020 la trésorerie a fait remarquer à la commune que n'étant pas propriétaire des bois, il ne fallait pas émettre des mandats et des titres en section d'investissement. Ainsi, tous les mandats et titres passés en investissement ont été annulés et ressaisis en section de fonctionnement. Ces mouvements ont déséquilibré le budget. C'est pourquoi, la commune est toujours dans l'obligation de verser au budget annexe bois en section de fonctionnement une avance de 4 200 € provenant du BP communal pour l'année 2021. Toutefois, ces différentes avances (10 000 € en 2017, 14 000 € en 2020 et 4 200 € en 2021) sont en partie « récupérées » par le remboursement de l'avance de 10 000 € émis lors de la création du budget annexe bois en 2017 sur la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont pour l'essentiel liées à la création des sentiers pédagogiques et aux travaux sylvicoles (répertoriés par l'ONF) permettant d'entretenir les bois.

Les recettes de fonctionnement proviennent, quant à elles, de l'excédent 2020, de la vente de bois et d'une avance du budget communal.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget annexe « Bois » pour l'exercice 2021, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

Section d'exploitation : 10 245.30 €

Section d'investissement : 18 955.00 €

Délibération n° 2021-028 : pas d'opposition ni abstention.

2- Vote du Budget Primitif Principal de la commune - Exercice 2021

Monsieur le Maire détaille les sommes proposées aux différents chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il commence par détailler les subventions versées aux différents syndicats et associations.

Monsieur le Maire explique que, chaque année, une ligne « Subvention exceptionnelle » est créée dans le cas où une association aurait besoin d'être aidée de manière ponctuelle.

Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement ne diffèrent pas énormément de celles de 2020.

On observe le maintien à un niveau élevé des dépenses en produits d'entretien et en fournitures de petit équipement qui sont liées au COVID-19.

Les dépenses liées aux vêtements de travail ont également augmenté suite à l'arrivée d'un nouvel agent technique en remplacement de Michel GRATALOU.

Concernant les charges de personnels, leurs augmentations budgétisées sont dues aux différents remplacements auxquels doit faire face la commune, essentiellement au sein des services techniques (4 arrêts de travail). Cette hausse sera compensée partiellement par le versement des indemnités journalières.

La dotation aux amortissements a énormément augmenté afin de combler l'oubli d'amortissement en 2020. Pour rappel, la même somme est reprise en recette d'investissement. On note également le versement de la subvention exceptionnelle au budget annexe bois.

Concernant les recettes, certaines ont été minimisées en raison de la COVID-19, c'est le cas des redevances pour la cantine et le périscolaire, les reversements de Saint-Etienne Métropole en rapport avec la gestion des locations du château et les loyers.

Quant aux dotations et taxes, elles restent stables.

Section d'investissement

Les dépenses sont essentiellement liées aux restes à réaliser reportés au budget 2021 (114 000 €), mais également au projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la zone de loisirs du Rio (136 000 €). Une étude concernant l'aménagement paysager, rue de la Sibérie, place de la mairie et rue des Acacias est également budgétisée.

On observe également le remboursement total de l'emprunt à court terme lié aux attentes de subvention suite aux travaux de la MDP.

Toutes ces dépenses sont équilibrées avec différentes recettes sans avoir recours à un emprunt grâce notamment :

- au solde d'investissement 2020, pour 95 783.14 €
- à l'excédent de fonctionnement transféré à l'investissement issu du CA 2020, pour 100 000 €)
- au virement de la section de fonctionnement à l'investissement pour 50 000 €
- à la vente du terrain Pitaval
- aux différentes subventions du Département

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2021, comme présenté, et qui, en dépenses comme en recettes, avec les restes à réaliser pour la section d'investissement, s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 623 471.21 €
- **Section d'investissement :** 402 514.10 €

Délibération n° 2021-029 : pas d'opposition ni abstention.

3- Tarif des concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance en date du 6 novembre dernier, le Conseil Municipal a validé la construction d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Les travaux devraient se terminer au cours de l'automne 2021. Il convient donc de prévoir également un tarif pour les concessions du columbarium ainsi que pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Monsieur le Maire rappelle le tarif des concessions trentenaires fixé en 2020, à savoir 80 € le mètre carré.

Laurent VILLEMAGNE a échangé avec plusieurs collectivités au sujet des tarifs de concessions et sur la durée de concession du columbarium. Plusieurs idées ont émergé quant à la durée des concessions du columbarium à savoir :

- trente ans, durée identique à celle des autres concessions.
- quinze ans, durée plus courte

En moyenne, le prix d'une concession de 30 ans dans les communes voisines est de 111 €/m², pour le columbarium : de 425 € pour les concessions de 15 ans et 577 € pour les concessions de 30 ans.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs de concession suivants :

Concession 30 ans	100 € /m ²
Case columbarium - durée de 15 ans	400 €
Case columbarium - durée de 30 ans	700 €
Frais d'enregistrement + taxe de dispersion dans le jardin du souvenir	80 €

Ces tarifs s'appliqueront dès le 15 avril 2021.

Les sommes de ces ventes étaient auparavant réparties de la façon suivante 2/3 sur le budget communal et 1/3 sur le budget du CCAS. Avant 1996, il s'agissait d'une obligation. Depuis, les communes ont la possibilité de choisir la répartition. Le budget CCAS n'a pas besoin de ces recettes pour être équilibré et excédentaire, aussi Monsieur le Maire propose que ces sommes soient imputées uniquement sur le budget principal de la commune.

Délibération n° 2021-030 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 22h40

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE POUVOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 5 juin 2020, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budgets ;

Ainsi, il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

11/03/2021 - Migration de E enfance Logiciel par la société BERGER LEVRAULT, domicilié à BOULOGNE BILLANCOURT (92100) pour un montante de 2 135.00 € HT

15/03/2021 - Fournitures d'Equipement de Protection Individuelle par la société Groupe RG, domiciliée à SAINT PRIEST (69800) pour un montant de 221.65 € HT

19/03/2021 - Etude de conception du projet d'aménagement du village par l'atelier CHOMIENNE domicilié à SAINT PAUL EN JAREZ (42740) pour un montant de 5 184€ HT

30/03/2021 - Fourniture et application de répulsif (deux passages) sur les plantations de 2020 dans les bois de Fontanès par l'ONF, domicilié à SAINT-ETIENNE (42000) pour un montant de 817.78 € HT

01/04/2021 - Fourniture et pose de stores intérieurs à l'école maternelle par la menuiserie charpente des Sapins, domiciliée à SAINT CHRISTO EN JAREZ (42320) pour un montant de 1 203.60 € HT